

**Etaient présents :**

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Martine DUBOIS, Raymond LE FLOCH, Adjoint, Laurence BRETON, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Catherine LEROY, Roger LOUERAT, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Béatrice GRELIER, Jean-Yves LAIGLE, Christiane MEISART, Gilles PICHARD, Elena FUSI-PERROIDEAU, conseillers municipaux

**Etaient représentés :**

Sophie LORMAN (pouvoir à Thierry DUPOUÉ)  
 Jean-Paul DAVIAUD (pouvoir à Jean-Paul MAAS)  
 Anne-Cécile WOITIEZ-GUYOT (pouvoir à Béatrice GRELIER)  
 Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE),  
 Valérie BRIAND/KRÖGER (pouvoir à Anne-Cécile WOITIEZ-GUYOT),

**Etait absente :**

Anne-Cécile WOITIEZ-GUYOT

Est nommée secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Béatrice GRELIER

En préambule, le maire propose à l'assemblée une modification de l'ordre du jour. La question se rapportant à l'instauration d'un abattement au bénéfice de personnes handicapées est à retirer de l'ordre du jour parce que le dossier n'est pas prêt.

Une question serait à rajouter : il s'agit de l'autorisation donnée au maire de signer la convention entre la commune de la Bernerie et l'EPIC de Pornic afin de pouvoir réserver les courts de tennis.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise cette modification de l'ordre du jour.

Ensuite, le maire rend compte, au titre de ses délégations des conventions ci-après :

- o Convention d'occupation du domaine communal entre la commune et Dominique CHANDELLIER en date du 15 janvier 2016 pour la vente de confiseries, sur l'esplanade de la base nautique ;
- o Convention d'occupation du domaine communal entre la commune et Michel WOLFERSBERGER en date du 15 janvier 2016 pour la vente de confiseries & de barbe à papa, rue Georges Clémenceau ;
- o Convention d'occupation du domaine communal entre la commune et Etienne HUTEAU en date du 1er mars 2016 pour l'usage d'un enclos poubelles, place Milliez ;

et des déclarations d'intention d'aliéner n° 15-118 à 15-121 et n°16-1 à 16-22

**1.- AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1.1.- Demande de subvention FSIPL 1 – création de liaisons cyclables (rue Burlot)**

La commune de la Bernerie en Retz s'est engagée dans un processus de développement des liaisons douces. Un schéma de créations liaisons cyclables propose de réaliser :

- une piste en site propre desservant entre autres la gare
- une mise en réseau des continuités cycles notamment avec Vélocéan

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL I pour un montant s'élevant à 120 000 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	160 000 € (20% d'une dépense de 800 000 €)
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 000 € (40% d'une dépense de 800 K€)
FNADT	

Conseil régional	120 000 € (30% d'une dépense retenue de 400 K€)
Conseil départemental	80 000 € (20% d'une dépense retenue de 400 K€)
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public (à préciser)	120 000 € (FSIPL I 15% d'une dépense de 800K €)
Fonds privés	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>800 000 €</b>

**1.2.- Demande de subvention FSIPL 1 – réhabilitation de la Maison Magrès & de ses abords immédiats (entrée du square A. Thibaud)**

L'objectif est de reconverter ce bâtiment en salle multifonction de proximité. Sa reconversion passe par une réfection de son enveloppe extérieure selon les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. A l'intérieur, les volumes seront conservés & l'ensemble sera remis aux normes, notamment en termes d'accessibilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL I pour un montant s'élevant à 108 000 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage_(autofinancement)	128 000 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 000 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	84 000 €
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public : FSIPL I	108 000 €
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>640 000 €</b>

**1.3.- Demande de subvention FSIPL 1 – prolongement du platelage en haut de plage – escalier rue de l'Océan**

Le projet consiste à prolonger le platelage en bois en haut de plage jusqu'à la rue de l'Océan et de rendre accessible l'escalier de la rue de l'Océan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL I pour un montant s'élevant à 140 100 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	128 200 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 500 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	52 200 € (20% sur une dépense de 261 K€)
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public : FSIPL I	140 100 €
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>641 000 €</b>

#### 1.4.- Demande de subvention FSIPL 2 – Rénovation de la Maison de l’Enfance & création d’un pôle périscolaire par une extension de la Maison de l’Enfance.

Le projet consiste à réhabiliter le multi-accueil et à construire une extension à la Maison de l’Enfance :  
réhabilitation du multi-accueil à travers la création de locaux techniques (buanderie, local poubelles, local de rangement pour les couches et archives de l’association,) de structures pour le personnel (douche, coin repas et repos), de structures pour les enfants (salle de repas, douche, sanitaire accessible de la cour et du jardin), restructuration de la cuisine actuelle

construction d’un pôle périscolaire avec deux salles d’activités avec un accès direct sur un jardin, de deux salles de sieste, d’un coin préparation de goûter, d’un bureau, de sanitaires et de vestiaires, de locaux techniques (chaufferie)

Le conseil municipal, à l’unanimité des présents :

- ADOPTE l’opération d’investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL 2 pour un montant s’élevant à 291 406 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d’ouvrage (autofinancement)	182 137 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	112 347 €
Fonds d’investissement local (enveloppe bourgs centres)	291 406 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	
Autre collectivité ou EPCI	
Autre fonds public (CAFLA)	324 795 €
Fonds privés	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>910 685 €</b>

#### 1.5.- Demande de subvention FSIPL 2 – Réhabilitation de la Maison Magrès et de ses abords immédiats (entrée du square A. Thibaud).

L’objectif est de reconvertir ce bâtiment en salle multifonction de proximité. Sa reconversion passe par une réfection de son enveloppe extérieure selon les préconisations de l’Architecte des Bâtiments de France. A l’intérieur, les volumes seront conservés l’ensemble sera remis aux normes, notamment d’accessibilité.

Le conseil municipal, à l’unanimité des présents :

- ADOPTE l’opération d’investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL 2 pour un montant s’élevant à 320 000 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d’ouvrage (autofinancement)	128 000 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d’investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 000 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	84 000 € (demandé)
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public (à préciser)	108 000 € (FSIPL I - demandé)
Fonds privés	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>640 000 €</b>

### 1.6.- Demande de subvention FSIPL 2 – Prolongement du platelage en haut de plage - escalier rue de l'Océan

Le projet consiste à prolonger le platelage en bois en haut de plage jusqu'à la rue de l'Océan et de rendre accessible l'escalier de la rue de l'Océan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL 2 pour un montant s'élevant à 320 500 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	128 200 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 500 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	52 200 € (20% sur une dépense de 261 K€)
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public (à préciser)	140 100 € (FSIPL1)
Fonds privés	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>641 000 €</b>

### 1.7.- Demande de subvention – FSIPL 2 – Aménagement de la place du marché Laurent CHIFFOLEAU

Dans la perspective d'agrandir le marché, la commune a acheté une propriété bâtie contiguë à la halle. Le projet consiste à démolir la maison et à aménager l'espace pour recevoir les étals des commerçants et y installer des éléments de fonctionnement nécessaire au marché comme des modules de prises électriques. A cela s'ajoute la construction d'un local destiné à recevoir un bac de dégraissage et à l'entretien du marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL 2 pour un montant s'élevant à 275 500 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	275 000 €
Fonds européens	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	275 000 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	
Autre collectivité ou EPCI	
Autre fonds public	
Fonds privés	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>550 000 €</b>

### 1.8.- Demande de subvention – FSIPL 2 – Création de liaisons cyclables (pour autres rues)

La commune de la Bernerie en Retz s'est engagée dans un processus de développement des liaisons douces. Un schéma de création propose de réaliser :

- une piste en site propre desservant entre autres la gare
- une mise en réseau des continuités cycles notamment avec Vélocéan

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE l'opération d'investissement,
- SOLLICITE une subvention au titre du FSIPL 2 pour un montant s'élevant à 320 000 €.
- APPROUVE le plan de financement établi comme suit :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	160 000 € (20% d'une dépense de 800 000 €)
Fonds européens (à préciser)	
DETR	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	320 000 € (40% d'une dépense de 800 K€)
FNADT	
Conseil régional	120 000 € (30% d'une dépense retenue de 400 K€)
Conseil départemental	80 000 € (20% d'une dépense retenue de 400 K€)
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)	
Autre fonds public (à préciser)	120 000 € (FSIPL I 15% d'une dépense de 800K €)
Fonds privés	
TOTAL (HT)	800 000 €

### 1.9.- Demande de subvention – CAF – réhabilitation du multi-accueil

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAFLA) reconduit, en 2016, son engagement financier et de conseil auprès des collectivités.

Afin d'améliorer les conditions de travail des salariés de l'association Roule Ta Bille et de mettre aux normes la structure existante, la commune envisage un programme de réhabilitation du multi-accueil. Le chiffrage de l'opération est estimé à 329 590 € HT, travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le projet d'investissement,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- SOLLICITE une aide la plus élevée possible de la CAFLA,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce concours financier

### 1.10.- Demande de subvention – CAF – création d'un pôle périscolaire par une extension de la Maison de l'Enfance.

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAFLA) reconduit, en 2016, son engagement financier et de conseil auprès des collectivités.

Afin de rationaliser l'activité de l'association Roule Ta Bille et d'offrir un meilleur service aux familles, la commune envisage le regroupement des activités périscolaires en construisant une extension de la Maison de l'Enfance constituée de deux salles d'activités avec un accès direct sur un jardin, de deux salles de sieste, d'un coin préparation de goûter, d'un bureau, de sanitaires et de vestiaires, de locaux techniques (chaufferie). Un terrain a d'ailleurs été acquis il y a quelques années. L'opération est estimée à 581 095 € HT, travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le projet d'investissement,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- SOLLICITE une aide la plus élevée possible de la CAFLA,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce concours financier

### 1.11.- Demande de subvention – conseil départemental – pour reliures

Une politique d'aide à la restauration des archives communales a été mise en place par le Conseil Départemental et depuis de nombreuses années, la commune fait procéder au traitement, à la restauration et à la remise en état des reliures obligatoires qui font partie de la grille de récolement sommaire des archives communales de la Bernerie-en-Retz. Les anciennes matrices cadastrales de 1918 à 1960 doivent faire l'objet d'une restauration, soit 12 matrices, pour un montant estimé à 7 183 € hors taxes, frais d'emballage et de retour en sus..

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE la restauration des anciennes matrices cadastrales.
- SOLLICITE du Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible afin de financer ces travaux de restauration sur une dépense de 4 000 € et à l'appui de devis comparatifs.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2016, à l'article 6238.

### 1.12.- Demande de subvention – conseil départemental – produit des amendes de police 2015

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2015, des actions de sécurité et de sensibilisation à la sécurité routière peuvent être subventionnées. Il est proposé de solliciter une aide au titre de la sécurisation du virage de Crève-Cœur. Le coût de l'opération s'élève à 18 622,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, :

- APPROUVE le projet technique,
- S'ENGAGE à finir sa réalisation en 2016
- SOLLICITE une aide la plus élevée possible au titre de la sécurisation du virage de Crève-Cœur.

### 1.13.- Vote de l'abattement facultatif de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées : dossier différé à un prochain conseil municipal

### 1.14.- Busage – tarifs 2016

Dans le cadre de la délivrance des permis de construire, les pétitionnaires sont parfois amenés à solliciter le busage du fossé au droit de l'entrée de leur terrain. Le rapporteur présente la tarification proposée au titre de l'année 2016.

TARIFS BUSAGE - 2016 -		forfait € TTC
1	<u>De droit sur la base d'un permis de construire légalement obtenu :</u>	
	Confection d'une entrée de parcelle comprenant : - curage du fossé - fourniture et pose de canalisation diam 300 ou 400 - remblai en matériaux d'apport 0/31,5 GNTB sur 6 ml	950,00 €
2	<u>Soumis à autorisation préalable :</u>	
	le mètre linéaire supplémentaire (ml)	240,00 €
3	Confection d'un piège à eau en caniveau grille 1 0,20 sur 4 ml compris branchement sur le réseau EP	550,00 €
	l'unité	
4	Création d'un branchement sur réseau existant comprenant piquage sur la canalisation et raccordement du tuyau en attente	360,00 €
	l'unité	

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE les tarifs de busage tels qu'ils ont été présentés.

### 1.15.- Convention de location avec la CCP – gendarmes saisonniers

La Communauté de Commune sollicite, comme chaque année, l'autorisation d'occuper un local communal pour les besoins des gendarmes saisonniers. Il s'agit d'une occupation pour la période du 1er juillet au 31 août, d'un local situé Place Bellevue. La commune applique une redevance, pour la période totale d'occupation, s'élevant à 1 470 €. Le montant de la dernière convention triennale fixait le loyer à 1 457 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, :

- ACCEPTE de louer à la Communauté de Communes de Pornic, un local communal pour les besoins des gendarmes saisonniers, pour un montant de 1 470 € couvrant la durée totale de l'occupation et révisable chaque année.
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer avec la Communauté de Commune, la convention d'occupation précaire relative à la location d'un local communal pour les besoins des gendarmes saisonniers pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

### 1.17.- Convention avec la SNSM

Pour la saison estivale, la commune souhaite une présence de cinq sauveteurs du 1er juillet au 31 août et de deux sauveteurs pour deux week-ends en Juin et en Septembre. La proposition de convention, adressée par la SNSM, relative à la mise à disposition de personnels formés est présentée à l'assemblée. La dépense est inscrite au budget primitif 2016, à l'article 6413.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, :

- DONNE son accord sur la proposition présentée par la SNSM.
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer la convention correspondante et toutes les pièces y afférentes.

### 1.18.- Suppression de la régie de la taxe de séjour

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, :

- DECIDE la suppression de la régie de recettes concernant la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016.

## 2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

### 2.1.- Ecole publique – nouveaux horaires – rentrée année scolaire 2016/2017

Compte tenu des effectifs scolarisés, du nombre d'enfants déjeunant à la cantine et en vue du nouveau marché de restauration scolaire qui prendra effet à la rentrée scolaire prochaine, le rapporteur propose de valider les nouveaux horaires scolaires suivants, applicables à la rentrée scolaire 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les nouveaux horaires scolaires applicables à la rentrée 2016- 2017
- |                               |   |                                   |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| Lundi, mardi, jeudi, vendredi | : | 8 h 45-12 h 00 et 13 h 30-15 h 30 |
| Mercredi                      | : | 8 h 45 – 11 h 45                  |

## 3.- AFFAIRES DIVERSES

### 3.1.- Autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'OTI de Pornic pour la location des courts de tennis à la Bernerie.

Il est proposé de confier à l'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic la réservation des courts de tennis (2 courts en plein air et 2 courts couverts) situés à la Bernerie, en complément du système de réservation à distance par la plateforme de paiement en ligne PAYBOX, dans le cadre de la régie municipale « courts de tennis. ». Cette mission passe par la conclusion d'une convention entre la commune et l'OTI de Pornic.

L'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic s'engage à assurer la promotion de la location des courts : renseignements, affichage de l'offre, diffusion de l'information sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal...

La commune de la Bernerie s'engage à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic, par mandat administratif, une commission de 15% du montant des ventes annuelles qu'il réalise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le maire à signer la convention entre la commune et L'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 21 mars 2016,  
Pour le maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> adjoint délégué,  
Jean-Paul MAAS



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 23 mars 2016,  
Pour le maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> adjoint délégué,  
Jean-Paul MAAS

